

DEPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement : TORCY

2026-011

SMIAEP

Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de la région de TOURNAN-EN-BRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

DATE DE CONVOCATION
20/08/2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er Septembre 2026 à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Tournan en Brie, en assemblée générale, sous la présidence de Monsieur Eric BOBET, Président.

DATE D'AFFICHAGE
07/08/2026

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 26

VOTANTS : 23

Etaient présents :

M. REMOND Bertrand, délégué titulaire d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos ; Mme DESMARECEAUX Emilie, déléguée titulaire de Bernay-Vilbert ; Mme LACOTE Maëlle, déléguée suppléante de Bernay-Vilbert ; M. BOCQUILLON Gilles, délégué titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Courquetaine) ; Mme LUCZAK Daisy, déléguée titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Courquetaine) ; M. BERGUEZ Christian, délégué suppléant (CC Brie des Rivières et Châteaux - Chaumes-en-Brie) ; M. MARTIN Pierre, délégué suppléant (CC Brie des Rivières et Châteaux - Argentières) ; Mme CASIER Patricia, déléguée titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Beauvoir) ; M. DUMONT Séverin, délégué suppléant de Courpalay ; M. BAVAY Charles, délégué titulaire de Courtomer ; M. JUNK Aurélien, délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; M. BENOIT Dominique, délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; M. OFFROY Patrick, délégué suppléant de Gretz-Armainvilliers ; M. GUERIN Bruno, délégué titulaire de La Chapelle-Iger ; M. BOBET Eric, Président ; M. RAVELET Geoffrey, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie ; M. GAUTHIER Laurent, délégué titulaire de Mortcerf ; M. LOUISE DIT MAUGER Philippe, délégué titulaire de Presles-en-Brie ; M. DESIRE Christophe, délégué titulaire de Presles-en-Brie ; M. M. BARBOUX Dany, délégué titulaire de Quiers ; M. PIEDINOVI Jean-Christophe, délégué titulaire de Rozay-en-Brie ; M. CUYPERS Marc, délégué titulaire du SIEAPA de la Houssaye-en-Brie ; M. GAUTIER Laurent, Délégué titulaire de Tournan en Brie ; M. KHALOUA Madani, Délégué titulaire de Tournan en Brie ; M. SAUSSEY Laurent, Délégué suppléant de Tournan en Brie ; M. GUILLER Bruno, délégué suppléant de Vaudoy-en-Brie ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : ----

Etaient invités : Mme Cécile ACHIN, Intégrale Environnement (présente) ; M. Loïc BRUCKERT, Ingénierie Eau (Présent) ; M. Armand LANG, Président de la Sté Lexfis (Présent) ; Mme Sophie VINET, Adjointe au Directeur Suez Eau France (Présente) ; M. Ludovic BONNETON, Responsable de la Trésorerie (absent) ; Guy USSEGLIO-VIRETTA (Présent) ; Mme Leslie GUINGEL, responsable exploitation Suez Eau France (absente) ; M. Alain BARAZZUTTI, Directeur de l'Agence ESP ; Patrick BONNIN (absent).

Absents excusés : M. CHAUVIN Joël, délégué titulaire (CA Coulommiers Pays de Brie - Hautefeuille) ; M. ROSSILLI Patrick, délégué titulaire de Fontenay-Trésigny ; M. SAVOURET Damien, délégué titulaire de Lumigny-Nesles-Ormeaux ; M. FOLLIOU Pascal, suppléant de Tournan en Brie ; Mme DESWARTE Sophie, déléguée titulaire de Voinsles

Secrétaire de Séance désigné : Laurent GAUTIER, 1er Vice-Président, délégué titulaire de Tournan-en-Brie

**OBJET : RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE EAU POTABLE 2025 -
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE 2026 -
Distribution/Transport – contrat
de concession**

Monsieur Eric BOBET, Président du SMIAEP de la Région de Tournan, ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- ✓ **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire 2025 (RAD) comprenant les indicateurs techniques et financiers émis par SUEZ Eau France,
- ✓ **ADOpte** à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) 2026 établi avec l'aide de la Société Ingeni'eau,
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré en séance, le 1^{er} Septembre 2026

Pour extrait certifié conforme
Tournan-en-Brie, le 03 Septembre 2026

Le Secrétaire de Séance,



Laurent GAUTIER

Le Président,



Eric BOBET